

Table des Matières

Famille	2
Planning familial, grossesse, naissance et parentalité	2
Sexualité, contraception et santé	2
Grossesse et Naissance	4
Conseils et soutien pendant la grossesse et l'accouchement	5
Prestations familiales	7
État civil et garde des enfants	8
Soutien aux familles	9
Aide en cas de violence domestique	9
Promotion de la protection de l'enfance	11
Soutien lors de crises familiales	11
Moyens de subsistance	12
Handicap et déficience de l'enfant	14
Les enfants et la santé	15
Pédiatre et examens	15
Santé dentaire	15
Les enfants et les médias	16
Lieux de rencontre	17
Familientreff (Point de rencontre pour les familles)	18
Jugendtreffs (Points de rencontre pour les jeunes)	18
Famille, migration et exil	19
Réfugiés mineurs non accompagnés	19
Le regroupement familial et la réunification familiale	19

Famille

Planning familial, grossesse, naissance et parentalité

Sexualité, contraception et santé

Planning familial et sexualité

Chacun décide pour lui-même comment et avec qui vivre sa sexualité. De la même manière, vous pouvez décider vous-même si vous souhaitez avoir des enfants, quand et combien. Autrement dit : vous avez droit à la planification familiale et à l'autodétermination sexuelle.

Des informations multilingues sur la sexualité sont disponibles ici :

 www.zanzu.de

Conseils en matière de sexualité

Lors d'une consultation sur la sexualité, vous pouvez parler de votre sexualité dans un cadre protégé. Les questions sur le corps, l'orientation sexuelle, mais aussi les expériences de violence sexuelle peuvent être abordées.

Pro familia - Centre de conseil Grüner Turm Ravensburg

 [Grüner-Turm-Straße 14, 88212 Ravensburg](#)

 [07512/4343](#)

 ravensburg@profamilia.de

Pro familia - Centre de conseil de Constance

 [Reichenaustr. 5a ,78467 Constance](#)

 [07531/26390](#)

 konstanz@profamilia.de

Les [centres de conseil](#) sur la grossesse répondent également aux questions sur la sexualité, la planification familiale, la grossesse et la parentalité.

Contraception

Il existe plusieurs méthodes si vous ne voulez pas être enceinte ou si vous voulez prévenir les infections dues à des maladies sexuellement transmissibles. Par exemple, les méthodes barrière comme le préservatif, ou les méthodes à base d'hormones comme la pilule.

Vous trouverez des informations multilingues sur la contraception ici :

 www.zanzu.de

 www.profamilia.de

 Un préservatif protège contre les maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH.

 Vous pouvez obtenir des informations sur les méthodes contraceptives auprès d'une ou d'un gynécologue.

Conseil en matière de SIDA

Le service de conseil sur le sida fournit des conseils sur des questions relatives au sida, aux groupes à risque, à l'infection par le VIH ou à la maladie du sida, ou lorsque vous entamez une nouvelle relation.

Gesundheitsamt, Landratsamt Bodenseekreis

Dr. Hannah Krüger

■ [Albrechtstr. 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/204-5860](#)

■ gesundheitsamt@bodenseekreis.de

■ Horaires de consultation : Jeudi, 15h00 - 17h00 (sans rendez-vous)

■ www.bodenseekreis.de

L'aide contre le SIDA « [AIDS-Hilfe Kontanz](#) » est située à Constance et à Singen.

Grossesse non désirée

Si vous êtes enceinte et que vous ne souhaitez pas garder le bébé, vous pouvez demander une interruption volontaire de grossesse sous certaines conditions. Avant d'interrompre une grossesse, vous devez avoir un entretien-conseil.

Les conseillères vous parleront des différentes options et répondront à toutes vos questions d'ordre juridique et médical. Toutefois, la décision d'interrompre ou non votre grossesse vous appartient exclusivement.

Consultation de grossesse conflictuelle en cas de grossesse non désirée

Diakonisches Werk sur le site de Friedrichshafen

■ [Scheffelstrasse 37, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/32300](#)

■ dbs@diakonie-oab.de

■ www.diakonie-oab.de

Diakonisches Werk sur le site de Überlingen

■ [Christophstraße 31, 88662 Überlingen](#)

■ [07551/918990](#)

■ ueberlingen@diakonie-ueberlingen.de

■ www.diakonie-ueberlingen.de

Diakonisches Werk sur le site de Markdorf

■ [Weinsteig 1, 88677 Markdorf](#)

■ [07544/91172](#)

■ markdorf@diakonie-ueberlingen.de

■ www.diakonie-ueberlingen.de

■ Contactez-nous par téléphone pour organiser une consultation.

Vous trouverez des informations multilingues sur le thème de la grossesse non désirée ici :

■ www.zanzu.de

Ligne d'assistance téléphonique pour les femmes enceintes en détresse

Enceinte et le monde est sens dessus dessous ?

Appelez de façon anonyme et confidentielle : ■ [0800/4040020](tel:08004040020)

■ www.schwanger-und-viele-fragen.de

Enceinte et personne ne doit le savoir ?

Appelez de façon anonyme et confidentielle : ■ [0800/4040020](tel:08004040020)

■ www.bodenseekreis.de/vertrauliche-geburt/

Grossesse et Naissance

En cas de grossesse et d'accouchement imminent, il existe de nombreuses possibilités d'obtenir des conseils et du soutien. Vous trouverez les centres de conseil [ici](#).

Pendant la grossesse

Si vous êtes enceinte, il est préférable d'aller chez le gynécologue (ou la gynécologue), qui procèdera aux examens médicaux nécessaires. Vous recevrez un carnet de grossesse. Le carnet de grossesse est un document qui contient des informations importantes sur votre grossesse, votre santé et celle de votre enfant.

■ Vous pouvez faire appel à une sage-femme pour surveiller votre grossesse. Dès que vous savez que vous êtes enceinte, vous devez immédiatement consulter une sage-femme. Pour cela, demandez de l'aide au cabinet de votre gynécologue ou à un centre de conseil. Vous pouvez également effectuer une recherche [ici](#).

■ Vous pouvez suivre des cours de préparation à l'accouchement. Les cours de préparation à l'accouchement sont recommandés à partir de la 25e semaine de grossesse (6-7e mois de grossesse).

Naissance

Le cabinet de votre gynécologue vous orientera vers une maternité. Vous devez vous inscrire personnellement et à l'avance à l'hôpital pour la naissance, ce qui est généralement possible à partir de la 34e semaine de grossesse (8e mois). L'hôpital propose également des soirées d'information avec visite de la salle d'accouchement.

Vous recevrez un certificat de naissance de la clinique.

Après la naissance

• Inscription au bureau d'état civil

Les nouveau-nés doivent être enregistrés auprès du [Standesamt \(Bureau d'état civil\)](#) et, le cas échéant, auprès de la direction du centre d'hébergement. La clinique où vous avez accouché se charge d'informer le Bureau d'état civil de la naissance. C'est là où vous sera délivré l'acte de naissance (le cas échéant provisoire) de votre enfant, sur présentation de votre pièce d'identité, de l'attestation de naissance de la clinique et, si applicable, de votre acte de mariage.

Veillez fournir uniquement des documents originaux. Lorsque les documents sont dans une langue étrangère, il est nécessaire d'en faire établir une traduction certifiée en allemand.

Si vous résidez dans un centre d'hébergement, vous devez fournir une copie de l'acte de naissance au responsable du centre pour que votre enfant y soit également enregistré.

- **Les cours de gymnastique post-natale**

Les cours de gymnastique post-natale ont pour but de renforcer le plancher pelvien et de faire travailler les muscles de la colonne vertébrale. C'est important pour prévenir les douleurs avant de pouvoir commencer les exercices de Fitness. Il existe également des cours où vous pouvez emmener votre bébé. Très souvent, les sages-femmes proposent des cours de gymnastique post-natale. Vous pouvez commencer environ 6 à 8 semaines après la naissance. Votre caisse d'assurance maladie prend en charge une partie du coût des cours ! Demandez à votre sage-femme, au cabinet de votre gynécologue ou à un centre de conseil de vous aider à trouver un cours.

- **Pédiatre**

Il existe dix examens de dépistage (U1 à U9 et J1). Jusqu'à son 6e anniversaire, l'enfant est ainsi régulièrement examiné et suivi dans son développement. Les examens U1 (examen juste après la naissance) et U2 sont généralement pratiqués durant le séjour à la maternité. Pour les examens complémentaires, vous devrez prendre rendez-vous avec votre pédiatre.

- **Aide à un stade précoce**

Il existe de nombreux services de soutien pour les futurs parents ou les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans. Ils sont appelés « [Frühe Hilfen](#) » (**Aide à un stade précoce**).

- **Points de rencontre pour les familles dans le Bodenseekreis (Arrondissement du Lac de Constance)**

Dans les [Points de rencontre pour les familles](#) il y a aussi beaucoup d'offres. Il existe, par exemple, des rencontres pour les nourrissons, des consultations de sages-femmes familiales, des groupes pour les tout-petits, des groupes parents-enfants et bien plus encore.

Conseils et soutien pendant la grossesse et l'accouchement

Un enfant change la vie. La grossesse et l'accouchement peuvent donc soulever de nombreuses questions. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre gynécologue ou contacter un centre de conseils sur la grossesse. Ils fournissent des conseils sur les questions, les problèmes et les préoccupations pendant la grossesse.

■ Le conseil n'est pas seulement destiné à la femme enceinte, les partenaires ou les couples ont également des questions et peuvent y trouver des réponses.

Schwangerschaftsberatungsstellen (centres de conseil en matière de grossesse)

Caritas Bodensee-Oberschwaben sur le site de Friedrichshafen

■ [Katharinenstrasse 16, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/30000](#)

■ friedrichshafen@caritas-bodensee-oberschwaben.de

■ www.caritas-bodensee-oberschwaben.de

Caritasverband für das Dekanat Linzgau sur le site de Überlingen

■ [Johann-Kraus-Straße 3, 88662 Überlingen](#)

■ [07551/83030](tel:0755183030)

■ info@caritas-linzgau.de

■ www.caritas-linzgau.de

Diakonisches Werk sur le site de Friedrichshafen

■ [Scheffelstrasse 37, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/32300](tel:0754132300)

■ dbs@diakonie-oab.de

■ www.diakonie-oab.de

Diakonisches Werk Überlingen

■ [Christophstraße 31, 88662 Überlingen](#)

■ [07551/918990](tel:07551918990)

■ ueberlingen@diakonie-ueberlingen.de

■ www.diakonie-ueberlingen.de

Diakonisches Werk sur le site de Markdorf

■ [Weinsteig 1, 88677 Markdorf](#)

■ [07544/91172](tel:0754491172)

■ markdorf@diakonie-ueberlingen.de

■ www.diakonie-ueberlingen.de

Fachstelle Familienbildung im Jugendamt, Landratsamt Bodenseekreis

(Département de l'éducation familiale au sein de l'Office de la jeunesse, Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

Lucia Beckesch

■ [Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2045443](tel:075412045443)

■ lucia.beckesch@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Vous trouverez la **liste des points** de rencontre pour les familles ■ [ici](#). Pour plus d'informations, cliquez ■ [ici](#).

Ligne d'assistance téléphonique pour les femmes enceintes en détresse

Enceinte et le monde est sens dessus dessous ?

Appelez de façon anonyme et confidentielle : ■ [0800/4040020](tel:08004040020)

■ www.schwanger-und-viele-fragen.de

Enceinte et personne ne doit le savoir ?

Appelez de façon anonyme et confidentielle : ■ [0800/4040020](tel:08004040020)

■ www.bodenseekreis.de/vertrauliche-geburt/

Plus d'informations sur la grossesse

■ www.profamilia.de

■ www.profamilia.de

Prestations familiales

Congé parental

En Allemagne, l'État vous aide à élever vos enfants. Les salariés ont droit à un congé parental jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant.

Le congé parental vous offre la possibilité de vous occuper de votre enfant. Vous pouvez travailler jusqu'à 30 heures par semaine pendant le congé parental, mais vous n'êtes pas obligé de le faire. Votre contrat de travail demeure et ne peut être résilié par l'employeur.

■ Le congé parental peut être pris par les mères et les pères seuls ou ensemble.

Vous devez présenter la demande de congé parental à votre employeur au moins sept semaines avant le début du congé parental. Après un congé parental, votre employeur doit généralement vous proposer un emploi équivalent.

Allocation parentale

L'allocation parentale est une aide de l'État destinée aux parents qui s'occupent eux-mêmes de leur enfant pendant les 14 premiers mois de sa vie. Comme ils sont donc dans l'incapacité de travailler, ou de travailler à temps plein, ils perçoivent une allocation parentale.

■ Les parents qui n'avaient pas d'emploi avant la naissance perçoivent également une allocation parentale.

■ Les parents qui vivent séparément peuvent également demander une allocation parentale.

Le montant de l'allocation parentale dépend du montant des revenus. Il représente environ deux tiers du revenu avant la naissance - au minimum 300 et au maximum 1 800 euros.

Il y a douze versements mensuels pour l'allocation parentale. Si la mère et le père se partagent l'allocation parentale et que leurs revenus cessent, ils percevront ensemble 14 mois d'allocation parentale au maximum.

■ Vous pouvez demander l'allocation parentale si vous avez une autorisation de résidence ou de séjour en Allemagne.

[Vous trouverez la demande d'allocation parentale à la L-Bank ici.](#)

Vous trouverez des informations plus détaillées en allemand, anglais, turc et russe [ici](#).

Allocations familiales et supplément pour enfant

Tous les parents ayant une autorisation de résidence ou de séjour en Allemagne ont droit aux allocations familiales.

Les allocations familiales sont versées pour chaque enfant à partir de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans au moins. Si votre enfant est scolarisé ou étudie, le droit est prolongé jusqu'à son 25e anniversaire au maximum.

Pour les deux premiers enfants, vous recevrez environ 200 euros par enfant et par mois. À partir du troisième enfant, les allocations familiales augmentent un peu.

Vous devez faire vous-même la demande d'allocations familiales auprès de [l'Agence fédérale pour l'emploi \(Bundesagentur für Arbeit\)](#).

■ L'État allemand soutient également les **familles à faibles revenus avec** le supplément pour enfant. Vous pouvez demander un supplément pour enfant auprès de la caisse d'allocations familiales (Familienkasse) : www.familienkasse.de

Vous trouverez des informations plus détaillées en allemand, anglais, turc et russe [ici](#).

Vous avez besoin de conseils sur les prestations familiales ?

Les [centres de conseil aux femmes enceintes \(Schwangerenberatungsstellen\)](#) fournissent également des informations sur le congé parental, l'allocation parentale et les allocations familiales.

Vous trouverez des informations sur toutes les prestations financières dans les dépliants suivants :

[Opportunités de démarrage pour les jeunes familles](#)

[Devenir parent sans argent](#)

État civil et garde des enfants

Bureau de l'état civil

Le bureau d'état civil a plusieurs missions. La naissance d'un enfant doit être déclarée personnellement au bureau d'état civil. Le bureau d'état civil est également responsable de l'enregistrement des mariages.

Aperçu des tâches

- Conclusion de mariages et de partenariats civils
- reconnaissance de la paternité
- Sorties d'église
- Changement de nom
- Délivrance d'actes (acte de naissance, acte de décès).

■ Adressez-vous au bureau d'état civil de votre [commune ou de votre ville](#).

Reconnaissance de paternité

Il arrive que les parents d'un enfant ne soient pas mariés à la naissance. Il est alors important de faire une reconnaissance légale de paternité. La reconnaissance de paternité établit le lien de parenté entre le père et l'enfant devant la loi.

■ La mère de l'enfant doit donner son accord à la reconnaissance de paternité.

Déroulement de la procédure : Reconnaissance de la paternité

Quand ?

Avant la naissance ou après la naissance de l'enfant.

Où ?

Au service de la jeunesse, à l'état civil, chez le notaire ou au tribunal d'instance.

Comment faire ?

Par acte authentique sur présentation de la carte d'identité/du passeport du parent concerné.

Inscription de la paternité

Le bureau d'état civil inscrit le père dans l'acte de naissance de l'enfant.

Service de la jeunesse, Landratsamt Bodenseekreis

■ [Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2045129](#) / [07541/2045124](#) / [07541/2045624](#)

■ jugendamt@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Entretien de l'enfant

Les parents sont tenus d'entretenir leurs enfants. Cela signifie qu'ils sont également responsables de leurs enfants sur le plan financier.

■ L'obligation d'entretien s'applique à chaque parent et continue d'exister même en cas de séparation.

Vous trouverez plus d'informations sur le thème de la pension alimentaire, de l'avance sur pension alimentaire et de la pension alimentaire pour la garde des enfants dans [ce dépliant](#).

Soutien aux familles

Aide en cas de violence domestique

Avez-vous besoin de protection et d'aide pour vous et vos enfants ?

Pour une assistance immédiate et un danger imminent, composez le numéro d'urgence de la police : ■ [110](#)

Si les enfants sont exposés à des risques de violence physique, de violence mentale, de négligence ou de violence sexuelle, contactez le Service social général (ASD) du Landratsamt (Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance) : ■ [07541/2045364](#)

Allgemeiner Sozialer Dienst (ASD), Landratsamt Bodenseekreis

■ [Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2045364](#)

■ jugendamt@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Pour obtenir des conseils et un soutien, veuillez contacter**Polizeiliche Beratungsstelle im Bodenseekreis (Centre de conseil de la police)**

■ [07541/7011510](#)

Beschützendes Haus Bodenseekreis (Frauen- und Kinderschutzhaus) (Maison de protection pour les femmes et les enfants)

■ [07541/4893626](#)

Frauen helfen Frauen e. V. (Association « Des femmes aident des femmes »).

■ [07541/21800](#), ■ [Ailinger Straße 38/1, 88046 Friedrichshafen](#)

Sonderdienst des Amtes für Familie, Jugend und Soziales (Service spécial de l'Office de la famille, la jeunesse et des affaires sociales)

■ [07541/2033132](#), [07541/2033133](#), [07541/203-3145](#)

Centre de conseil pour les femmes en situation d'urgence et de séparation

■ [07541/2033132](#), ■ [Hôtel de ville de Friedrichshafen, Adenauerplatz 1, 88045](#)

[Friedrichshafen](#)

Office de la jeunesse, Landratsamt Bodenseekreis (Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

■ [07541/2045364](#) ■ [Landratsamt Bodenseekreis, Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#),

Personne chargée des femmes et des familles du Bodenseekreis

■ [07541/2045475](#) ■ [Landratsamt Bodenseekreis, Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#)

La violence a de nombreux visages et manifestations et se produit partout

- **Violence physique**
Coups de pied, coups de poing, bousculades...
- **Violence sexuelle**
Harcèlement sexuel,
forcer à avoir des relations sexuelles...
- **Violence psychologique**
Humilier, insulter, harceler, contrôler,
isoler...
- **Violence économique**
Interdiction de travailler, rétention d'argent...

■ **Quelle que soit la forme de violence que vous ou vos enfants subissez, vous avez le droit de vous défendre !**

Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

Promotion de la protection de l'enfance

La vie avec un enfant apporte beaucoup de joie, mais aussi beaucoup de changements. Les parents atteignent parfois leurs limites. Afin de les soutenir, il existe des aides à un stade précoce. Des aides à un stade précoce sont proposées aux familles, depuis la grossesse jusqu'à la troisième année de l'enfant.

Les points de contact pour les aides à un stade précoce dans le Bodenseekreis (Arrondissement du lac de Constance) sont les [21 points de rencontre des familles](#).

Informations complémentaires et personnes de contact

Netzwerk MOBILE, Jugendamt, Landratsamt Bodenseekreis (Réseau MOBILE, Office de la jeunesse, Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

Lucia Beckesch et Monika Gröber

☎ [07541/2045443](tel:075412045443) / ☎ [07541/2045620](tel:075412045620)

✉ netzwerk.mobile@bodenseekreis.de

🌐 www.bodenseekreis.de

📄 [Vous trouverez des informations et un dépliant pour les \(futurs\) parents ayant des enfants de 0 à 3 ans ici.](#)

Soutien lors de crises familiales

Soutien en cas de crise familiale (par exemple, séparation, divorce)

Jugendamt, Landratsamt Bodenseekreis (Office de la jeunesse, Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

☎ [Albrechtstrasse 75, 88045 Friedrichshafen](tel:075412045364)

☎ [07541/2045364](tel:075412045364)

✉ jugendamt@bodenseekreis.de

🌐 www.bodenseekreis.de

Caritas Bodensee-Oberschwaben à Friedrichshafen

Conseils psychologiques sur la famille et la vie

☎ [Katharinenstrasse 16, 88045 Friedrichshafen](tel:07541300040)

☎ [07541/300040](tel:07541300040)

✉ pfl-fn@caritas-bodensee-oberschwaben.de

🌐 www.caritas-bodensee-oberschwaben.de

Caritas Bodensee-Oberschwaben à Überlingen

Centre de conseil psychologique pour les parents, les enfants et les adolescents

☎ [Mühlbachstraße 18, 88662 Überlingen](tel:07551308560)

☎ [07551/308560](tel:07551308560)

✉ psychologische.beratungsstelle@caritas-linzgau.de

🌐 www.caritas-bodensee-oberschwaben.de

Moyens de subsistance

Conseils en cas de crise financière et d'urgence vitale

Jobcenter, Landratsamt Bodenseekreis

■ [Albrechtstrasse 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2040](#)

■ jobcenter@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Ville de Friedrichshafen

■ [Adenauerplatz 1, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2030](#)

■ stadtverwaltung@friedrichshafen.de

■ www.friedrichshafen.de

Caritas Bodensee-Oberschwaben

■ [Katharinenstrasse 16, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/30000](#)

■ info@caritas-bodensee-oberschwaben.de

■ www.caritas-bodensee-oberschwaben.de

Caritasverband für das Dekanat Linzgau e.V.

■ [Johann-Kraus-Straße 3, 88662 Überlingen](#)

■ [07551/83030](#)

■ info@caritas-linzgau.de

■ www.caritas-linzgau.de

Diakonische Bezirksstelle Friedrichshafen

Conseil social (urgences financières, conseils de vie)

Tanja Rupp

■ [Katharinenstr. 16, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/9501829](#)

■ rupp@diakonie-rv.de

■ www.diakonie-rv.de

Diakonische Bezirksstelle Friedrichshafen

Conseil familial / conseil en matière de grossesse, conseil en matière de conflit de grossesse

Sabine Hornig

■ [Scheffelstr. 37, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/32300](#)

■ hornig@diakonie-rv.de

■ www.diakonie-rv.de

Diakonisches Werk Überlingen

■ [Christophstr. 31, 88662 Überlingen](#)

■ [07551/918990](#)

■ ueberlingen@diakonie-ueberlingen.de

■ www.diakonie-ueberlingen.de

Diakonisches Werk Stockach

■ [Tuttlingerstraße 7 , 78333 Stockach](#)
■ [07771/2594](#)
■ stockach@diakonie-ueberlingen.de
■ www.diakonie-ueberlingen.de

Nourriture bon marché

Tafel Friedrichshafen

■ [Keplerstraße 27, 88045 Friedrichshafen](#)
■ [07541/376677](#)
■ tafel@t-online.de
■ www.friedrichshafener-tafel.de

Tafel Markdorf

■ [Am Stadtgraben 18, Markdorf](#)
■ [07544/91172](#)
■ www.ekima.de

Tafel Überlingen

■ [Johann-Kraus-Straße 3, 88662 Überlingen](#)
■ [07551/83030](#)
■ www.caritas-linzgau.de

Tafel Tettnang

■ [Kirchstr. 28, 88069 Tettnang](#)
■ [07542/953640](#)
■ info@tettnanger-tafel.de
■ www.tettnanger-tafel.de

Vêtements et meubles bon marché

FAIRKAUF Friedrichshafen - Grand magasin d'occasion

■ [Paulinenstraße 33a, 88046 Friedrichshafen](#)
■ [07541/3780810](#)
■ fairkauf@caritas-bodensee-oberschwaben.de
■ www.caritas-bodensee-oberschwaben.de

DRK-Kleiderladen Friedrichshafen

■ [König-Wilhelm-Platz 1, Zeppelindorf](#)
■ [07541/5909610](#)
■ a.sinclair@drk-kv-bodenseekreis.de
■ www.drk-kv-bodenseekreis.de

DRK-Kleiderladen Überlingen

■ [Am Erlenbach 1, Überlingen, Untergeschoss der Kreuzkirche \(sous-sol de l'église\)](#)
■ [07551/932825](#)
■ www.drk-ueberlingen.de

DRK-Kleiderkammer Tettnang

■ [Loretostraße 12, Tettnang \(à l'arrière du foyer DRK\)](#)
■ [07542/93320](#)

 geschaeftsstelledrk-tettnang.de
 drk-tettnang.de

Handicap et déficience de l'enfant

 Le premier point de contact pour les problèmes de développement, les maladies ou les handicaps de l'enfant est la ou le pédiatre.

Autres services de soutien et centres de conseil

Regionale Arbeitsstelle Frühförderung (Bureau régional d'intervention précoce) Staatliches Schulamt Markdorf

 [Am Stadtgraben 25, 88677 Markdorf](mailto:Am.Stadtgraben.25.88677.Markdorf@ssa-mak.kv.bwl.de)
 07544/50970
 poststelle@ssa-mak.kv.bwl.de
 www.schulamt-markdorf.de

Frühförder- und Beratungsstelle für Eltern und Kind Liebenau Teilhabe (Centre d'intervention précoce et de conseil pour les parents et les enfants)

 [Spitalstrasse 3, 88677 Markdorf](mailto:Spitalstrasse.3.88677.Markdorf@stiftung-liebenau.de)
 07544/71838
 fruehfoerderstelle.markdorf@stiftung-liebenau.de
 www.stiftung-liebenau.de

Sonderpädagogische Beratungsstelle an der Tannenhag-Schule (Centre de conseil pédagogique spécial à l'école de Tannenhag)

Tannenhag-Schule Friedrichshafen
 [Zeppelinstr. 255/1, 88048 Friedrichshafen](mailto:Zeppelinstr.255/1.88048.Friedrichshafen@sbbz-tannenhag.de)
 07541/2899-70
 sekretariat@sbbz-tannenhag.de
 www.tannenhag-schule.de

Sonderpädagogische Beratungsstelle und Frühförderung Brachenreute (Centre de conseil pédagogique spécial et d'intervention précoce Brachenreute)

Camphill Schulgemeinschaft Brachenreute
 [Brachenreute 4, 88662 Überlingen](mailto:Brachenreute.4.88662.Ueberlingen@camphill-schulgemeinschaften.de)
 07551/80070
 brachenreute@camphill-schulgemeinschaften.de
 www.brachenreute.de

Sonderpädagogisches Bildungs- und Beratungszentrum, Schwerpunkt geistige Entwicklung an der Sonnenbergschule in Salem-Buggensegel (Centre d'éducation spéciale et de conseil, axé sur le développement mental à l'école Sonnenberg de Salem-Buggensegel)

Sonnenbergschule Salem-Buggensegel

■ [Laurentiusstraße 4, 88682 Salem-Buggensegel](#)

■ [07553/82743](#)

■ info@sonnenbergschule.de

■ www.sonnenbergschule.de

Les enfants et la santé

Pédiatre et examens

Les enfants sont généralement examinés par des pédiatres. Des examens et des vaccinations réguliers chez la pédiatre ou le pédiatre sont importants pour la santé de chaque enfant.

Que sont les examens U (U-Untersuchen) ?

Les examens dits « U » sont des examens préventifs obligatoires. Ils ont toujours lieu à un moment précis.

■ Votre pédiatre peut vous donner plus d'informations sur les examens U.

Pour plus d'informations multilingues :

■ www.kindergesundheit-info.de

Santé dentaire

Si votre enfant a mal aux dents, consultez un dentiste.

Voici comment maintenir les dents de votre enfant en bonne santé :

- Se brosser les dents 2 fois par jour, le matin et le soir.
- Chaque membre de la famille a sa propre brosse à dents
- Les parents aident les enfants à se brosser les dents jusqu'à l'âge de 8 ans.
- Faire attention à l'alimentation : Éviter les aliments et les boissons sucrés, acides et collants.
- Donner des repas pauvres en sucre au jardin d'enfants et à l'école
- boire de l'eau pour se désaltérer et protéger les dents
- dentifrice adapté à l'âge avec du fluoroïde pour prévenir les caries
- des contrôles réguliers (2 fois par an chez un dentiste).

Pour plus d'informations, consultez le site :

■ www.kariesvorbeugung.de

Dans le district du lac de Constance, le service de la santé publique effectue des examens dentaires obligatoires dans les écoles (loi sur les écoles). Dans les crèches, ils sont proposés sur une base volontaire.

Le groupe de travail sur la santé dentaire organise des cours sur l'hygiène buccale et une alimentation saine dans les écoles et les crèches du district du lac de Constance.

Vous trouverez de plus amples informations sur le service de santé sous :

■ www.bodenseekreis.de

Les enfants et les médias

Les jeunes enfants et les médias

Le contact croissant des bébés et des jeunes enfants avec les médias sur écran est un grand défi pour les parents et nécessite une approche sensible.

Les jeunes enfants ont besoin d'espaces de vie sans écran !

Les médias sur écran font partie de la vie quotidienne d'une famille. Mais les bébés et les jeunes enfants réagissent aux médias sur écran. Souvent, les plus petits constatent que l'on accorde plus d'attention aux appareils qu'à eux.

Veillez donc à utiliser les médias de manière responsable :

- Ne vous laissez pas distraire en permanence par votre téléphone portable.
- Ne surfez pas sur Internet en présence de votre enfant.
- Accordez-vous une pause médiatique lorsque vous sortez avec votre enfant.
- N'occupez pas et ne calmez pas votre enfant avec des médias sur écran.

Les enfants ont des besoins :

- Attention totale et contact visuel.
- Relations fiables.
- Repos et loisirs.
- Propres expériences sensorielles.
- Beaucoup de possibilités de mouvement et de l'air frais.

■ Vous trouverez d'autres informations multilingues [ici](#).

Conseils pour une utilisation sûre des médias

Il vaut mieux accompagner qu'interdire.

Dans les univers numériques, les enfants ont besoin d'être accompagnés par les parents. Discutez avec l'enfant de ses expériences avec les médias numériques.

Les enfants ont besoin de modèles compétents en matière de médias.

Les personnes de référence sont des modèles pour les enfants et les adolescents dans leurs rapports avec les médias. Par conséquent, examinez vos propres habitudes avec les médias.

Règle de base 3-6-9-12

Pas de télévision avant 3 ans, pas de propre console de jeu avant 6 ans, Internet à partir de 9 ans et réseaux sociaux à partir de 12 ans.

Respectez les limites d'âge.

Pour les films, les jeux informatiques et les jeux en ligne.

Fixez ensemble le temps d'écran.

Avec votre enfant, déterminez combien de temps il peut passer devant les écrans chaque jour ou chaque semaine. Fixez des limites claires et veillez à ce que les accords soient respectés.

Équilibre entre les activités de loisirs médiatiques et non médiatiques

Proposez également des activités de loisirs sans les médias numériques.

La télévision, le PC et la console de jeux n'ont pas leur place dans la chambre des enfants.

Placez l'équipement dans un espace commun. Gardez un œil sur les smartphones et les tablettes.

Regardez attentivement avec qui votre enfant discute.

Les enfants doivent uniquement rencontrer leurs connaissances en ligne accompagnés d'adultes et dans des lieux publics.

Faites attention aux données privées sur le net.

Dites à votre enfant de ne pas communiquer des informations personnelles telles que son nom, son adresse, son âge et son numéro de téléphone, à moins qu'il ne vous en ait parlé au préalable.

Les discussions ouvertes valent mieux que les logiciels de filtrage.

Parlez à votre enfant de la sexualité et de la violence d'une manière adaptée à son âge. Les logiciels de filtrage sont utiles, mais ne garantissent pas une protection complète.

■ Vous trouverez d'autres informations multilingues [ici](#).

Lieux de rencontre

Familientreff (Point de rencontre pour les familles)

Dans le Bodenseekreis (Arrondissement du lac de Constance), on trouve une grande offre de points de rencontre pour les familles.

Les points de rencontre pour les familles sont des lieux de rencontre et des points de contact pour les (futurs) parents et les enfants jusqu'à l'âge de trois ans du plus jeune enfant. Les points de rencontre sont des lieux de bien-être pour nouer des contacts, échanger et se soutenir mutuellement. Dans les points de rencontre, vous pouvez participer à des programmes collectifs et des conférences ainsi que recevoir des conseils et du soutien de la part de spécialistes.

L'objectif des points de rencontre pour les familles est de soutenir les familles dans l'éducation de leurs enfants, d'identifier les besoins et de les accompagner avec des conseils et des actions. Les offres sont orientées sur les centres d'intérêt et les besoins des familles et activement coconstruites avec celles-ci.

Les services offerts par les points de rencontre pour les familles comprennent :

- Réunions de bébés supervisées par des professionnels
- Consultations de sages-femmes familiales
- Groupes de jeunes enfants
- Groupes parents-enfants
- Groupes de jeu
- Cafés familiaux ouverts
- Offres interculturelles
- Cours sur la parentalité et groupes de discussion sur la parentalité
- Offres de formation
- Rencontre de jeunes et de moins jeunes
- Activités de loisirs et conseils

Vous trouverez la liste des points de rencontre pour les familles ici www.bodenseekreis.de

Bureau d'aide aux familles

Jugendamt, Landratsamt Bodenseekreis (Office de la jeunesse, Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

Lucia Beckesch

■ [Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](https://www.albrechtstrasse75.de)

■ [07541/2045443](tel:075412045443)

■ lucia.beckesch@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Jugendtreffs (Points de rencontre pour les jeunes)

[Ici il est question de points de rencontre pour les jeunes.](#)

Famille, migration et exil

Réfugiés mineurs non accompagnés

Les mineurs étrangers non accompagnés (en abrégé « UMA ») qui sont entrés en Allemagne sans être accompagnés de leurs parents sont pris en charge et hébergés par le « Jugendamt » (Office de la jeunesse).

Les mineurs non accompagnés sont pris en charge dans des unités d'habitation collectives ou dans des familles d'accueil. Chaque mineur non accompagné se voit attribuer un **tuteur**. Le tuteur est la personne de contact personnelle et juridique du jeune. Il le représente et le soutient, par exemple dans la procédure d'asile et auprès des autorités.

■ Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la tutelle dans le dépliant «[Dein Vormund vertritt dich](#)» (ton tuteur te représente).

Il arrive parfois que des réfugiés mineurs entrent en Allemagne sans leurs parents, mais avec d'autres membres de leur famille (par exemple avec des oncles ou des tantes, des cousins ou des frères et sœurs plus âgés). Ou bien, ils ont déjà des membres de leur famille en Allemagne. Alors, on examinera si un regroupement familial peut avoir lieu. En outre, dans certaines circonstances, un parent adulte peut demander la tutelle.

■ Être tuteur est une grande responsabilité. L'Office de la jeunesse peut fournir des informations sur les devoirs du tuteur.

Jugendamt, Landratsamt Bodenseekreis (Office de la jeunesse, Direction administrative de l'arrondissement du lac de Constance)

■ [Albrechtstraße 75, 88045 Friedrichshafen](#)

■ [07541/2045617](#)

■ jugendamt@bodenseekreis.de

■ www.bodenseekreis.de

Plus d'informations

- Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles directement sur le [site web du BAMF](#).

■ Également intéressant : [Le regroupement familial et la réunification des familles](#)

Le regroupement familial et la réunification familiale

**Vous et les membres de votre famille ne vivez pas au même endroit ?
Avez-vous des membres de votre famille à l'étranger ?**

Selon le statut de résidence, il existe différentes possibilités.

Le regroupement familial

Si vous vivez en Allemagne et que vous avez déjà une autorisation de séjour, vous pouvez faire venir de l'étranger les membres directs de votre famille (parents, enfants, conjoint).

Actuellement, cela n'est possible que si vous avez obtenu le statut de réfugié par le BAMF (Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés).

Pour ce faire, vous devez déposer une notification dans les 3 mois suivant la réception de votre décision du BAMF (le délai de 3 mois ne s'applique pas aux réfugiés mineurs non accompagnés). En outre, les membres de votre famille qui doivent vous rejoindre en Allemagne doivent demander un visa auprès de la représentation allemande dans le pays où ils séjournent.

→ Dans ce cas, le déroulement précis du regroupement familial est expliqué pas à pas [ici](#) (en plusieurs langues). Vous pouvez également y déposer directement une notification dans le délai imparti.

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur le regroupement familial auprès de [l'Office des étrangers \(Ausländerbehörde\) compétent pour vous](#).

La réunification familiale

Si vous venez en Allemagne en tant que demandeur d'asile, vous serez affecté à un certain arrondissement administratif en Allemagne (par exemple, le Landkreis Bodenseekreis : arrondissement du lac de Constance). En règle générale, vous devez y vivre au moins jusqu'à la fin de votre procédure d'asile.

Toutefois, vous pouvez changer de lieu dans certaines circonstances, par exemple si des proches de votre famille (enfants, conjoints ou parents) vivent dans d'autres arrondissements.

Pour ce faire, vous devez déposer une demande de réaffectation auprès de l'Office des étrangers compétent pour vous. Si la demande est acceptée, vous pouvez déménager.

Si vous avez déjà un permis de séjour et recevez un ordre de résidence, vous devez chercher un logement dans la commune indiquée.

Si vous souhaitez néanmoins vous installer dans une autre commune du Bodenseekreis (Arrondissement du lac de Constance), vous devez en donner les raisons à l'Office des étrangers compétent. Actuellement, le déménagement n'est possible qu'en raison du travail.

Si vous souhaitez déménager dans un autre Landkreis (arrondissement) en Allemagne, vous devez obtenir l'autorisation de l'Office des étrangers du Landkreis dans lequel vous souhaitez vous installer.

Service de recherche

Le Service de recherche aide les personnes à rechercher des proches dans le monde entier et donne des conseils sur toutes les questions relatives à la réunification familiale.

Le Service de recherche est un point de contact pour les personnes qui, en raison des guerres et des conflits armés actuels, des catastrophes, des déplacements, de l'exil, de l'expulsion et de la migration, ne savent pas où se trouvent leurs proches. Le Service de recherche aide les personnes qui ont été involontairement séparées les unes des autres et dispersées dans différents pays, à réaliser leur souhait de vivre à nouveau ensemble dans un même pays.

Les services de recherche se trouvent ici :

- [Service de recherche de la Croix-Rouge allemande](#)
- [Service international de recherche Croix rouge / Croissant-Rouge Soc.](#)